

Jeudi 29 août 2013 - 17:50

CH de Bourgoin-Jallieu (Isère): l'agresseur de l'infirmière condamné à de la prison ferme

BOURGOIN-JALLIEU (Isère), 29 août 2013 (APM) - L'individu ayant agressé dimanche une infirmière du service des urgences du centre hospitalier (CH) Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu (Isère) a été condamné mercredi à deux ans d'emprisonnement, dont un ferme, a-t-on appris auprès du tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu.

Deux individus s'étaient présentés dimanche matin au service des urgences du CH pour des "soins mineurs". Quarante minutes après leur arrivée, jugeant l'attente trop importante, l'un d'eux avait insulté l'infirmière présente à la borne d'accueil. Le jeune homme, âgé de 20 ans, l'avait ensuite agressée avec un "couteau de boucher d'environ 20 centimètres de long", sans parvenir à la toucher, avant d'être maîtrisé par les forces de police (cf APM AWQH001).

Le procès en comparution immédiate des deux individus s'est tenu mercredi au tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu. L'agresseur était poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation: outrage à personne en charge de mission de service public, menace de mort réitérée, violences aggravées par trois circonstances, dégradation de bien d'utilité publique, et outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, a précisé le tribunal.

Le jeune homme a été condamné à deux ans d'emprisonnement dont un ferme et un avec sursis, ainsi qu'à une mise à l'épreuve de trois ans. Il a également l'obligation de se soigner, d'indemniser les victimes, de travailler, et l'interdiction de porter une arme. Il a été maintenu en détention.

L'individu qui l'accompagnait, âgé de 19 ans, a été condamné pour outrage aux agents de police et conduite sans permis. Il s'est également vu infliger une amende de 20 euros durant 60 jours.

Les parties civiles étaient constituées de trois infirmières, de deux agents de sécurité ainsi que du CH de Bourgoin-Jallieu.

Compte tenu du choc provoqué par l'agression, une expertise psychologique a également été demandée pour les cinq parties civiles en vue d'une audience sur intérêt civil prévue le 27 janvier 2014.

L'avocat de l'agresseur condamné a fait appel jeudi des dispositions civiles, a fait savoir le tribunal.

"Nous sommes satisfaits que la justice ait été rendue rapidement", a déclaré jeudi à l'APM Grégoire Lonchamp, directeur adjoint du CH de Bourgoin-Jallieu, en charge des affaires médicales et des ressources humaines.

L'agression a suscité "beaucoup d'émotion au sein de l'hôpital" et ce jugement a apporté "un apaisement". "Les juges ont voulu marquer d'une manière significative qu'on ne fait pas n'importe quoi dans un hôpital. C'est un lieu de soin à préserver", a-t-il souligné.

Suite à la tenue d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) exceptionnel mardi, certaines mesures immédiates ont été décidées. Un bouton d'alerte ainsi qu'une caméra vont notamment être mis en place au niveau du poste de l'infirmière d'accueil des urgences, a annoncé Grégoire Lonchamp. D'autres mesures plus "lourdes" sont à l'étude afin de renforcer la sécurité au sein de l'accueil du service des urgences.

aw/ab/APM polsan

redaction@apmnews.com

AWQHT002 29/08/2013 17:52 ACTU